



Agriculture, projet et documents de planification

Plateforme régionale du foncier Grand Est – Metz 16 septembre 2019



Grandes terres à Lyon



PLUi-H de Lyon

Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération et de métropole

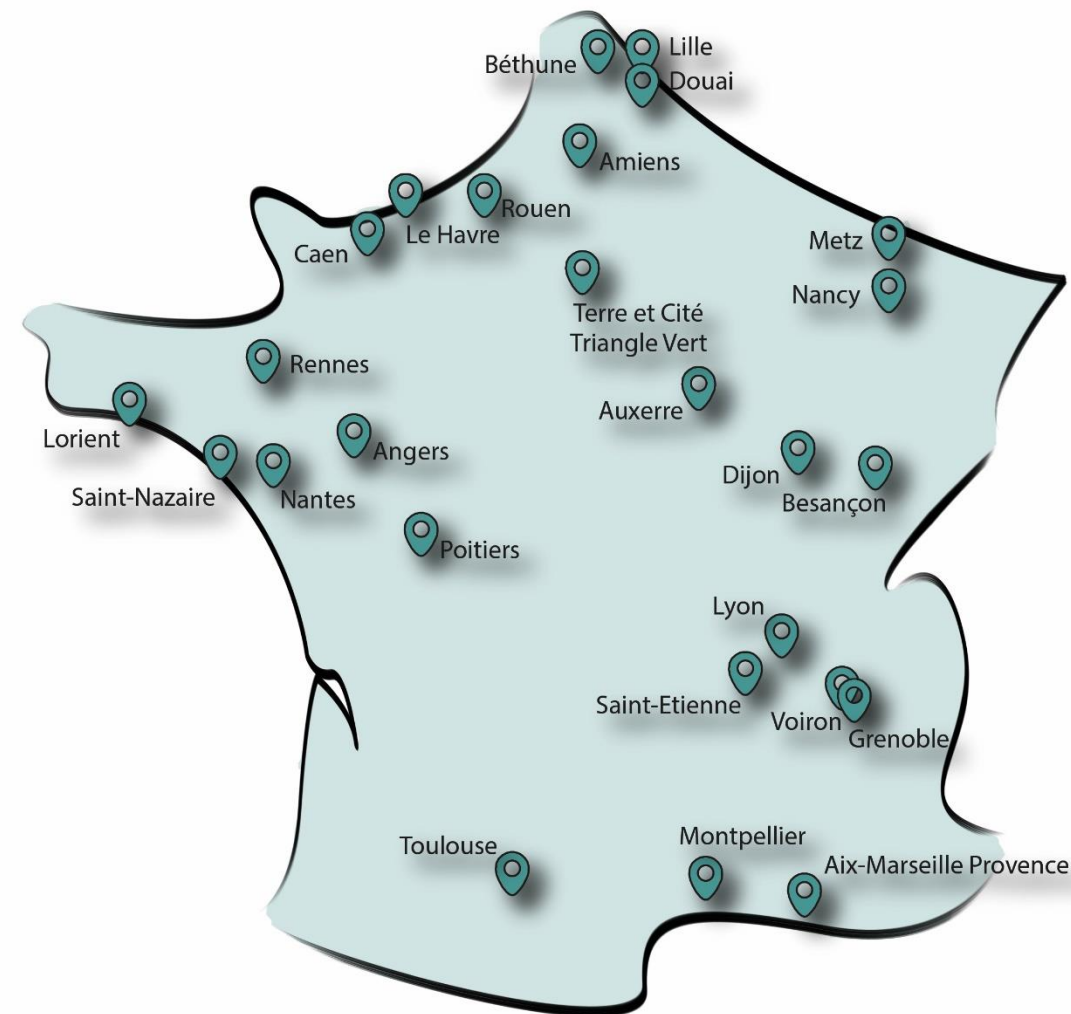
Un réseau de 24 agglomérations et métropoles, composé à parité entre :

- Intercommunalités d'agglomération
- Chambres d'agriculture
- + deux associations franciliennes

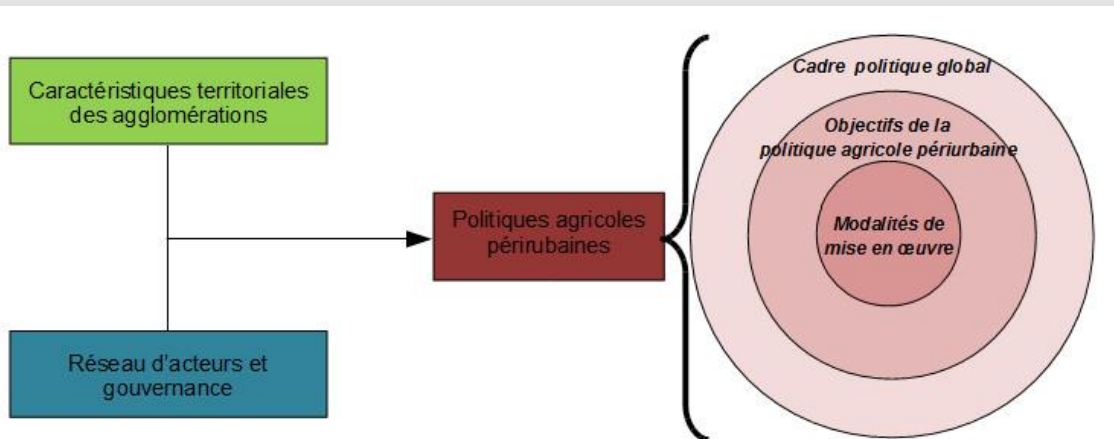
-> Relations mutuelles entre :

villes-agriculture et alimentation

+ L'ouverture aux autres réseaux de territoires



La construction du projet agricole : territoire, acteurs et politiques



T1 – L'ESPACE AGRICOLE PROTEGE

T2 – LES CAMPAGNES URBAINES

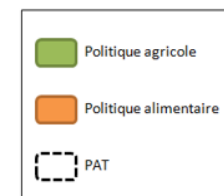
T3 – LES OPPORTUNITÉS PÉRIURBAINES

T4 – LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE PÉRIURBAIN

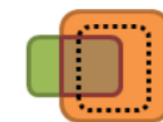
- Protection du foncier
- Circuits courts
- Installation
- Identité territoriale



- Changement climatique
- Biodiversité
- **Gouvernance alimentaire/SAT**
- Agriculture urbaine
- Inter territorialité



Type A



Type B



Type C

Construire un projet agricole : une proposition de démarche

- **Sensibiliser** les acteurs et construire la volonté politique.
- Prendre la mesure du **cadre réglementaire**.
- Prendre la mesure de la **transversalité** de l'agriculture dans l'organisation interne du maître d'ouvrage.
- **Co-construire** la stratégie agricole en ayant défini la **posture** et le rôle de la collectivité.
- Privilégier une stratégie adaptée aux **spécificités locales**.
- Décliner la stratégie en **programme d'actions**.
- Intégrer la politique agricole **au projet de territoire**.
- Privilégier une **gouvernance ouverte**.



Articulation projet agricole – planification : les marges de progression

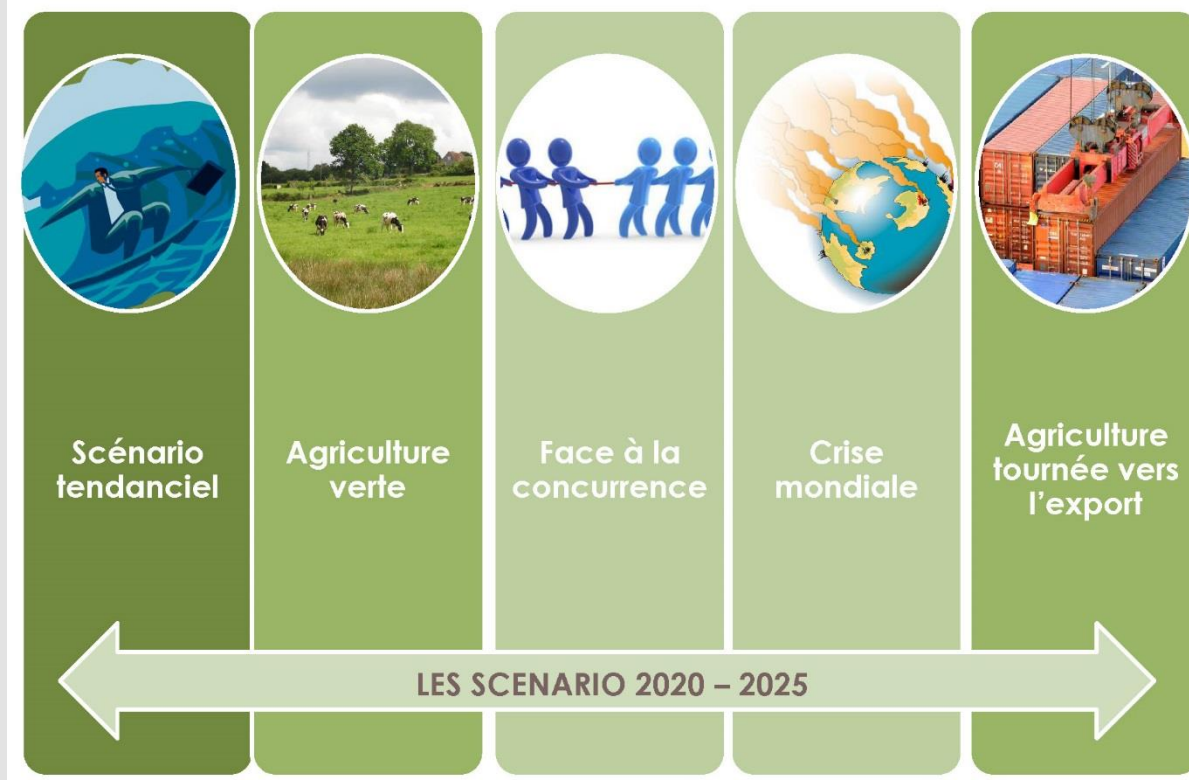
AGRIPLUi

- **La légitimité du projet** : le dialogue avec les communes et les agriculteurs.

Consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers entre 1996/2005 et 2005/2015

Types d'espaces	Consommation annuelle 1996-2005 (ha/an)	Consommation annuelle 2005-2015 (ha/an)	Consommation totale 2005-2015 (ha)	Projet PLUi Consommation 2015-2027
Zones à dominante habitat	46,3	54,1	541	60ha/an -30%
Zones à dominante économique	25,8	33,7	337	
Infrastructures	28,3	9,4	94	
Décharges / Extractions de matériaux	-3,4	-1,8	-18	
Espaces urbanisés	97,0	95,3	953	

Source : AURA



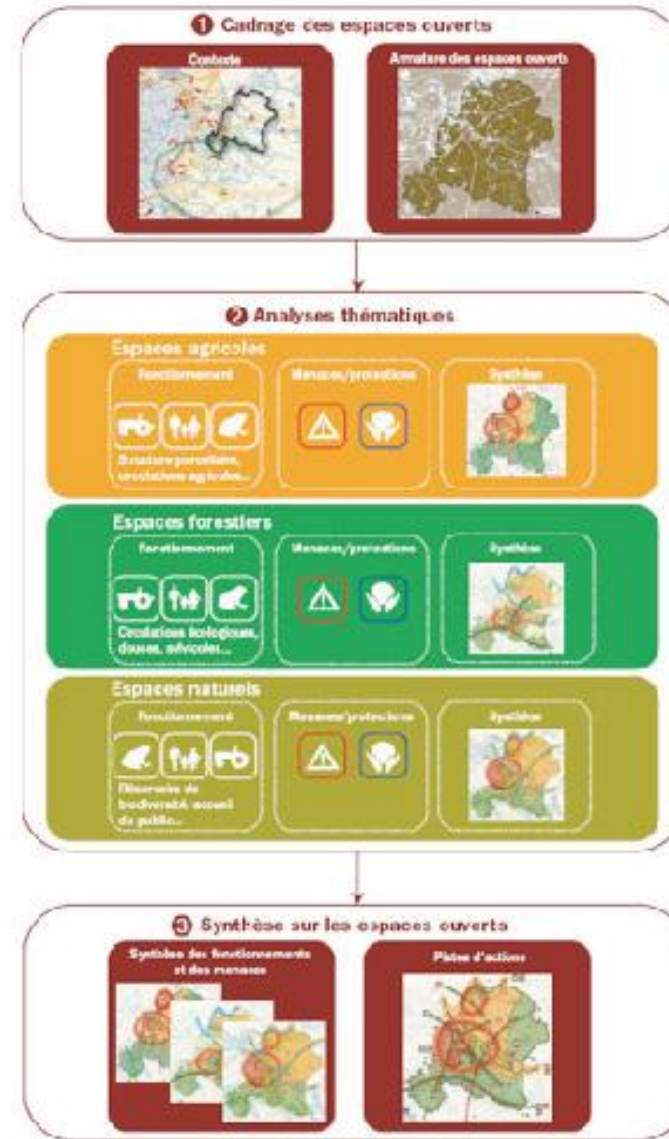
Angers Loire Métropole : un dialogue entre les communes et l'intercommunalité permet de passer d'une projection de 40 000 logements à l'horizon 2017 à 27 300

Pendant la mise en œuvre du PLUi : CC Val-d'Ile d'Aubigné et CDA Ille-et-Vilaine organisent des groupes d'acteurs par territoires pour discuter de scénarii.

Articulation projet agricole – planification : les marges de progression

- Dépasser la simple protection du foncier : logiques fonctionnelles des espaces agricoles.

La méthode d'analyse fonctionnelle en images



L'analyse des espaces ouverts de l'IAU-IDF va au-delà de la simple photographie pour se pencher sur le fonctionnement des espaces (circulation, localisation sièges...)

La constructibilité des zones A et N à Rennes Métropole

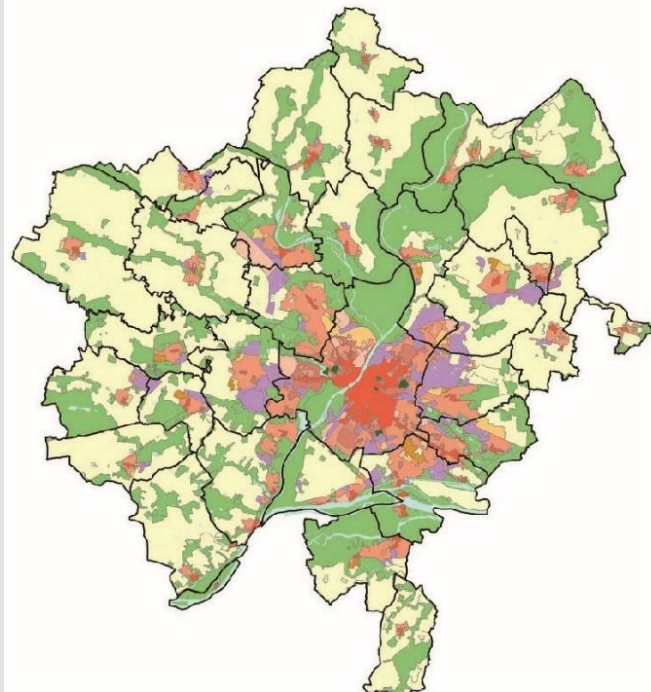
TYPE DE CONSTRUCTION	PROPOSITIONS		
	Zone Agricole	Zone N	Zone NP
Bâtiment agricole	Autorisé Pas de restriction	<u>Constructions nouvelles :</u> Autorisé sous condition de présence du siège d'exploitation et d'insertion paysagère ?	
Bâtiment pour prolongement de l'activité agricole (gîte, vente directe,...)	Autorisé pour la vente directe Limité au changement de destination pour l'hébergement (doctrine CDPENAF 35)	<u>Constructions existantes :</u> - Extension - Changement de destination	Autorisé sous conditions <u>Constructions nouvelles :</u> Interdit <u>Constructions existantes :</u>
Logement de fonction des agriculteurs	Autorisé sous conditions de nécessité de présence permanente 1 logement + 1 local de gardiennage (30m²) par site d'exploitation 150 m² emprise au sol (charte départementale agriculture et urbanisme reprise par la doctrine CDPENAF)	Autorisé sous condition de présence permanente et de présence du siège d'exploitation et d'insertion paysagère 1 logement + 1 local de gardiennage (30m²) par site 150 m² emprise au sol (charte départementale agriculture et urbanisme) Distance maximale par rapport aux bâtiments existants ?	- Extension - Changement de destination

Articulation projet agricole – planification : les marges de progression

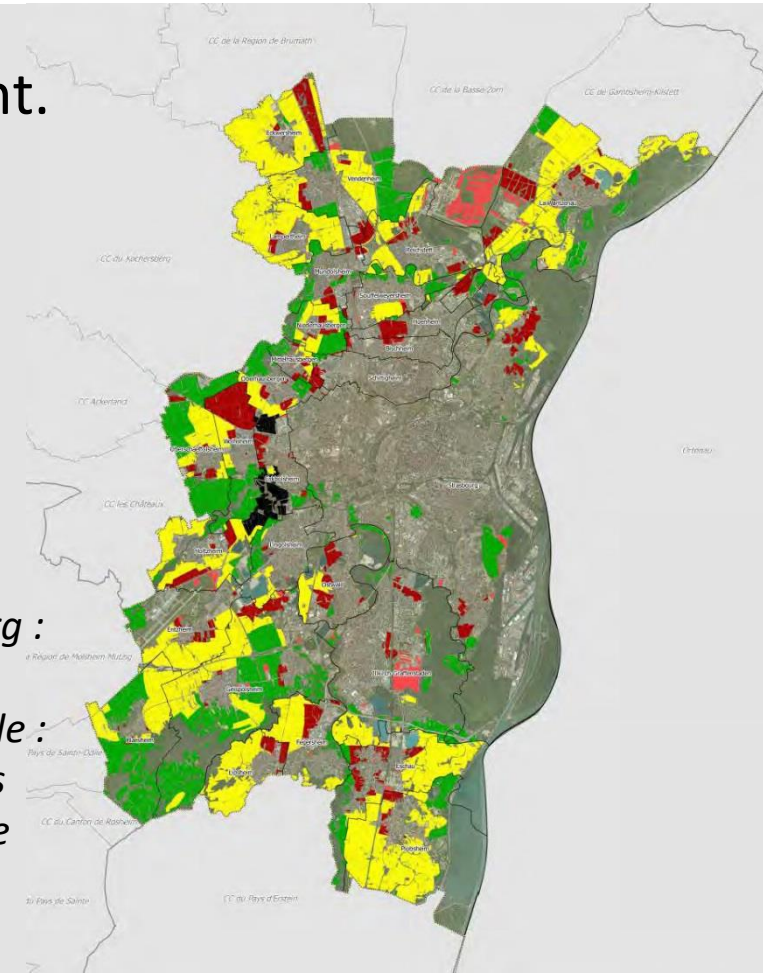
AGRIPLUi

- La **filiation** PADD et projet agricole mais aussi PADD et règlement.
- Penser le territoire au regard **des autres activités du territoire.**

*Angers Loire Métropole :
la programmation
urbaine est pensée pour
préserver les terres
agricoles.*



*Eurométropole Strasbourg :
le PLUi contribue à deux
objectifs du projet agricole :
Pérenniser les entreprises
agricoles et préserver une
agriculture durable
diversifiée et de qualité.*

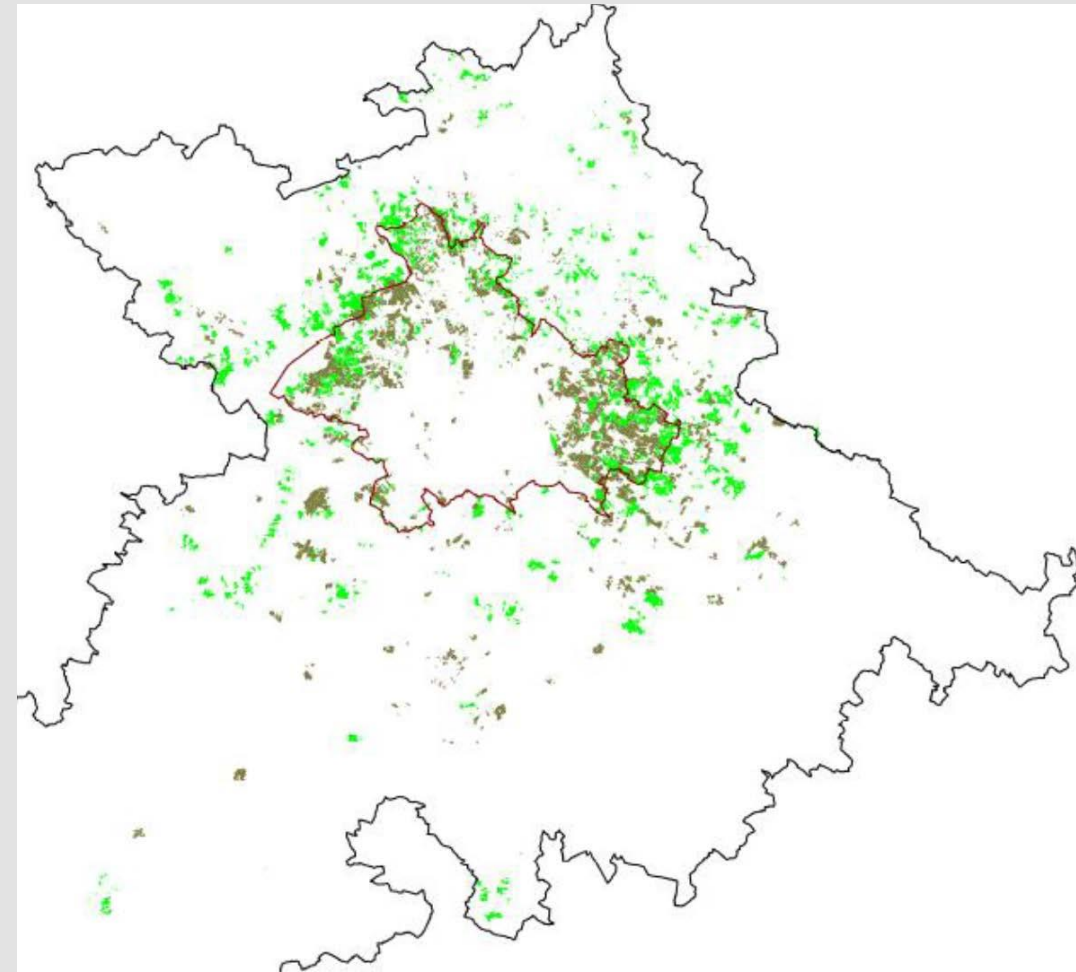


Articulation projet agricole – planification : les marges de progression

AGRIPLUi

- Le projet **au-delà du périmètre** spatial du PLUi/SCoT.
- S'exprimer sur **le type d'agriculture** (si consensus).

Toulouse métropole : les parcelles enquêtées au cours du diagnostic agricole (vert foncé) et les parcelles des exploitations possédant des surfaces dans Toulouse métropole (vert clair).



Merci de votre attention.

Contact : marc.nielsen@terresenvilles.org



Terres en villes

Le réseau français
des acteurs des politiques agricoles et
alimentaires d'agglomérations et de
métropoles

www.terresenvilles.org